

## AFCAR demande aux législateurs européens et nationaux d'agir maintenant !

L'accès ouvert et sécurisé au système télématique des véhicules créera un cadre positif pour les entreprises de toute la filière de l'après-vente automobile, soit 848 300 petites et moyennes entreprises (PME), qui assurent l'emploi de 4,7 millions de personnes du marché du service et de la réparation automobile. Une réglementation européenne cohérente aidera à éviter une situation de monopole et permettra aux consommateurs automobiles et aux opérateurs indépendants de profiter des avantages des technologies télématiques. Les entreprises européennes doivent pouvoir entrer en concurrence et laisser le libre choix aux 260 millions de consommateurs automobiles de l'UE, par exemple en matière de services de dépannage et de diagnostic, de gestion de la flotte du véhicule, d'options de leasing, de fourniture de pièces détachées, d'entretien et de réparation de leurs véhicules.

**Nous demandons donc aux législateurs européens et nationaux de préserver l'égalité des chances et des conditions de la concurrence pour tous les prestataires de services sur le marché de l'après-vente automobile. Il est important d'assurer l'égalité du droit d'accès aux mêmes informations au profit de la concurrence en matière de services aux consommateurs**

**Voilà pourquoi l'alliance AFCAR demande une réglementation européenne qui garantisse :**

- L'égalité d'accès aux mêmes fonctionnalités et informations dans les mêmes délais pour les opérateurs indépendants.
- Un système télématique standardisé à bord du véhicule permettant le développement et le téléchargement vers le véhicule d'applications alternatives, concurrentielles et validées, permettant au propriétaire du véhicule de connecter le système télématique à différents fournisseurs de services de son choix. Ces conditions techniques sont nécessaires afin d'ouvrir les

systemes télématiques, qui restent pour l'instant des « boîtes noires fermées », et pour permettre de faire face à la diversité et à la complexité de ces systèmes propriétaires

AFCAR demande aux législateurs européens et nationaux d'assurer que la nouvelle technologie télématique ne contourne pas la législation européenne existante. Nous demandons une mise en place rapide des recommandations du rapport d'initiative du Parlement européen de juillet 2012 relatif au système eCall et d'établir dans le cadre de la législation relative aux homologations les conditions techniques en vue d'une plate-forme télématique ouverte, compatible et sécurisée pour les applications et services à bord du véhicule. Cela garantirait aux consommateurs automobiles une véritable liberté de choix, ainsi qu'une concurrence équitable pour tous les acteurs du marché en Europe.

### Fonctions télématiques

- eCall (appels d'urgence)
- bCall (dépannage sur route)
- Info trafic
- Email, web, réseaux et loisirs
- Diagnostic des véhicules à distance
- Planning de l'entretien des véhicules
- Gestion de flottes de véhicules
- Emplacements de parking
- Services de réservation



Alliance for the Freedom of Car Repairers  
Boulevard de la Woluwe 42 - BE-1200 Brussels - Belgium  
Tel. : + 32 2 761 95 10 - Mail : afcar@afcar-alliance.eu



Avril 2013

# La télématique et le marché de l'après-vente automobile



## COMMUNICATION SANS FIL AVEC LE VÉHICULE

Assurer l'égalité des chances pour tous les acteurs de la filière de l'après-vente automobile

Avec le soutien de :



CLEPA  
European Association of  
Automotive Suppliers



# COMMUNICATION SANS FIL AVEC LE VÉHICULE

## Assurer le droit à l'égalité d'accès et d'information pour tous les acteurs du marché de l'après-vente automobile

### Vers une « mobilité connectée »

Les technologies télématiques de communication sans fil sont rapidement en train de devenir une partie intégrante de l'évolution des véhicules modernes - nous entrons désormais dans le monde de la « voiture intelligente et connectée ». La « voiture intelligente et connectée » changera bientôt notre manière de conduire et d'envisager notre mobilité personnelle. Les nouvelles technologies automobiles permettent des fonctions de sécurité telles que les appels d'urgence (eCall) et d'assistance de dépannage (bCall), mais aussi de fournir un large éventail de services d'information et d'applications, tels que la navigation routière, le trafic info, les emails, la navigation sur le web, les médias sociaux, les réservations d'hôtels ou l'indication d'emplacement de parking ou de la station-service la plus proche. Grâce à ces services, ainsi qu'à la fonction qui permet à la voiture d'entrer en contact avec d'autres appareils connectés, le véhicule occupe une place de plus en plus importante dans notre « mobilité connectée » quotidienne.

### La « voiture communicante »



Les technologies télématiques de communication sans fil permettent au véhicule sur la route d'être accessible et surveillé « en ligne » à tout moment. Le système télématique fournit une passerelle d'accès bidirectionnelle à distance au véhicule et à ses données. Le véhicule peut envoyer régulièrement de l'information au sujet de son état technique et peut communiquer des informations relatives à un problème de manière proactive dès qu'un problème survient.



Les fonctions télématiques ont un potentiel énorme car elles permettront le développement de toute une série de services innovants, qui ne profiteront pas seulement aux consommateurs et aux entreprises, mais aussi aux autorités publiques en charge de la circulation routière.

### Quelles sont les implications pour le marché multimarques de l'entretien et de la réparation ?

Actuellement, seuls les constructeurs automobiles peuvent accéder à distance à l'ensemble des données embarquées au moyen de leurs systèmes télématiques automobiles propriétaires et leurs formats logiciels spécifiques. Ces données peuvent être utilisées pour établir des diagnostics à distance, assurer la maintenance prévisionnelle ou vérifier si un entretien est nécessaire. L'importance de ce dernier aspect augmente progressivement à mesure que les intervalles d'entretien des véhicules sont de plus en plus basés sur l'utilisation réelle, plutôt que sur les kilométrages traditionnels prédéfinis. Les constructeurs automobiles sont aussi en mesure de communiquer à distance avec le véhicule pour mettre à jour les réglages du véhicule ou les logiciels embarqués sans devoir passer par un garage (et parfois même à l'insu du propriétaire du véhicule).

Ainsi l'accès propriétaire via une communication sans fil au véhicule fournit aux constructeurs automobiles des informations « en ligne » privilégiées. En outre, il leur procure un avantage concurrentiel non négligeable : ils sont en effet capables de détecter les problèmes potentiels beaucoup plus tôt que les prestataires de services indépendants « non connectés ».

### Impact direct sur la concurrence loyale et le libre choix du consommateur

Actuellement, les constructeurs automobiles maîtrisent totalement les données du véhicule à cause de la conception et des fonctionnalités propriétaires de leurs systèmes télématiques. Cela laisse à leur seule discrétion l'analyse, la gestion, la diffusion et l'utilisation de ces données, ainsi que toute décision quant aux services proposés aux consommateurs. Certains constructeurs automobiles ont commencé à offrir des systèmes « ouverts », mais seulement à certains partenaires sélectionnés dans le cadre d'un modèle économique défini. En outre, ils continuent à imposer des conditions de communication et d'accès propriétaires uniques pour chaque modèle de véhicule, ce qui empêche les opérateurs indépendants de créer des applications pratiques adaptées à une série de véhicules différents. Tout cela constitue une entrave à l'égalité d'accès pour les opérateurs indépendants et risque, par conséquent, de limiter la liberté des consommateurs dans le choix d'offres de réparation, d'entretien et autres services concurrents.

### Quelle différence avec la situation actuelle ?

Aujourd'hui, lorsqu'un véhicule passe dans un garage ou se trouve en panne sur le bord de la route, les opérateurs multimarques peuvent, à l'aide d'un câble ou d'un système « local » de communication sans fil, diagnostiquer le véhicule et proposer un service rapide, efficace et économique aux consommateurs automobiles. Cependant, l'exclusion actuelle des opérateurs multimarques de la nouvelle communication sans fil avec le véhicule les prive de leur droit d'accès aux données du véhicule, aux informations en matière de réparation et de maintenance et aux données d'entretien dans les mêmes délais que le constructeur.

Ces défis ont rendu nécessaire le développement de systèmes indépendants alternatifs, mais l'inégalité persiste au niveau de l'information, de la fonctionnalité, et de l'accès au véhicule et à ses données pour les opérateurs indépendants.

### Risque de contournement de la législation de l'UE

Cette exclusion porte atteinte à la législation européenne existante, ainsi que le droit à l'égalité d'accès aux informations techniques, accordé notamment par le Règlement Automobile d'Exemption par Catégorie et les Règlements Euro 5/6 et Euro VI pour les voitures particulières et les véhicules utilitaires lourds

### Le rôle du eCall

AFCAR soutient pleinement l'introduction dans toute l'Europe du service eCall comme une initiative importante visant à réduire les décès et les conséquences des blessures graves sur les routes européennes. Bien que l'eCall ne soit qu'un autre service télématique (certes primaire et très important), l'augmentation du nombre de services et de plates-formes télématiques dans les véhicules sera exponentielle après l'intégration obligatoire du service eCall dans tous les nouveaux véhicules en Europe, à partir de 2015. Si ces plates-formes sont conçues comme des systèmes fermés, l'avantage d'information injustement accordé aux constructeurs automobiles deviendra encore plus menaçant. Ce risque a été reconnu dans le rapport d'initiative du Parlement européen, adopté en juillet 2012.

L'AFCAR soutient le rapport du Parlement, qui recommande de baser le service incorporé eCall sur une plate-forme interopérable et ouverte pour les éventuels futurs services ou applications à bord du véhicule.



Les véhicules deviennent « l'internet sur roues »